

Délibération n°29

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
17 octobre 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
31 octobre 2018

Objet :
**Achat de la parcelle ZI 38 à
Crouzol, commune de Volvic :
réserve foncière pour un
projet d'habitat adapté**

L'AN deux mille dix-huit, le 23 octobre, le conseil communautaire, convoqué le 17 octobre 2018 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAUT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Florence PLANE, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON,
titulaires.

Mme Samya RIOTON, M Jean-Yves VIDEAU, Mme Sylvie MOIGNOUX
suppléants.

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON *a donné pouvoir* à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- M Eugène CHASSAGNE, conseiller communautaire unique des MARTRES-SUR-MORGE, remplacé par Mme Samya RIOTON, conseiller communautaire suppléant
- M Lionel CHAUVIN, *a donné pouvoir* à M Jean-Philippe PERRET
- Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir* à Mme José DUBREUIL
- Mme Annick DAVAYAT, conseiller communautaire unique de VARENNES-SUR-MORGE, remplacé par M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX, conseiller communautaire suppléant
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Jacques LAMY
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Anne-Karine QUEMENER, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine HOARAU

Absent :

- M Claude BOILON

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jacques LAMY

Rapport n°29 – Achat de la parcelle ZI 38 à Cruzol, commune de Volvic : réserve foncière pour un projet d’habitat adapté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l’arrêté préfectoral n°16-02855 du 12 décembre 2016 prononçant la création de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans par fusion des communautés de communes Limagne d’Ennezat, Riom communauté et Volvic Sources et Volcans,
Vu l’arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans en communauté d’agglomération,
Vu les statuts de Riom Limagne et Volcans et notamment la compétence obligatoire «Equilibre social de l’habitat»,
Vu le Programme Local de l’Habitat (PLH) en vigueur,

Considérant que l’acquisition de la parcelle ZI 38 à Volvic est nécessaire à la mise en œuvre de projets d’habitat pour les gens du voyage,

Considérant le prix accepté par le vendeur (Mme LIOMY) établi sur la base de 2,2 €/m²,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l’unanimité :

- **accepte l’achat, par acte notarié, de l’immeuble cadastré ZI 38 à Volvic au prix de 3 414 €,**
- **autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette procédure,**
- **désigne Maître GUINOT-SIMONNET pour rédiger l’acte**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 24 octobre 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

